



جمعية قداماء البنك المركزي التونسي  
Association des Anciens de la Banque centrale de Tunisie

**Tunis, le 12 juin 2019**

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Anciens de la Banque Centrale de Tunisie (AABCT)**

**Juin 2019**

L'an 2019, le 12 juin à 10 heures du matin et au siège de l'Association des Anciens de la Banque Centrale de Tunisie(AABCT), les adhérents se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Lecture et discussion du rapport moral relatif à l'exercice 2018.
- 2) Lecture et discussion du rapport financier et du rapport du Commissaire Aux Comptes relatif à l'exercice 2018.
- 3) Confirmation du nouveau commissaire aux comptes,
- 4) Questions diverses.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les adhérents présents.

Puis, l'Assemblée a désigné comme suit les membres du bureau de la séance:

- Mr Béchir Ben Mami Président de la séance,
- Mr Mohamed Naceur JAOUADI rapporteur de la séance,
- et Mmes Faiza Feki et Chadia Bani scrutatrices de la séance.

Après avoir constaté l'existence sur le bureau :

- Une copie des Statuts,
- Une copie du règlement intérieur,
- Un avis de publication au JORT
- Une annonce dans deux journaux quotidiens de la convocation à l'AGO,
- Une copie du Rapport Moral et Financier,
- Une copie des Etats Financiers certifiés par le Commissaire aux comptes,

et procédé à la vérification de la liste des adhérents présents (retraités et anciens de la BCT) dont le nombre a été arrêté à quarante et à sa comparaison par rapport au nombre d'inscrits sur la liste des adhérent au titre de 2018, les scrutatrices ont déclaré que le quorum est atteint et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Juste après le Président a souhaité la bienvenue aux adhérents, a rappelé que la parité Homme/Femme est bien respectée dans le Comité Directeur actuel qui est composé de six hommes et six femmes et que le principe de roulement au niveau de la gestion des affaires de l'Association est bien adopté et a entamé l'ordre du jour :

### **Première résolution : lecture, discussion et approbation du Rapport Moral,**

Le Président donne la parole au Secrétaire Général qui a présenté le Rapport Moral et exposé la gestion et les activités de l'Association. Ce rapport a porté notamment sur :

- 1- la stratégie mise en œuvre pour la réalisation de l'objet de l'Association dans le respect des dispositions de la loi 2011/88 en matière fiscale, de sécurité sociale et de publication de ses états financiers.
- 2- les activités de l'Association, les événements organisés et les manifestations réalisées en 2018.
- 3- un aperçu sur les activités et événements réalisés pendant les cinq premiers mois de 2019.

Après discussions, les adhérents présents ont approuvé à l'unanimité cette première résolution.

## **Deuxième Résolution : lecture et discussion du rapport financier et du rapport du Commissaire aux comptes**

Le Président donne ensuite la parole au commissaire aux comptes Mr Lassad SMEIDIA pour présenter son Rapport Général sur les comptes et les états financiers de l'Association au titre de l'exercice 2018.

Avant d'entamer la lecture de son Rapport Général, il a rappelé que l'AABCT et tenue conformément à l'article 40 de la loi 2011/88 relative aux Associations, de tenir :

- 1- un registre des adhérents indiquant leurs noms, adresses, leurs nationalités, leurs âges et leurs professions.
- 2- un autre registre pour les aides, dons, donations et legs en distinguant ceux qui sont en nature de ceux qui sont en numéraire, ceux qui ont d'origine publique de ceux d'origine privée et ceux d'origine nationale de ceux d'origine étrangère.

Il a également rappelé que l'AABCT est tenue par la loi 2018/ 52 du 29 octobre 2018, au même titre que toute entreprise physique ou morale, d'engager avant le 31 Aout 2019 la procédure d'inscription au niveau du Registre National des Entreprises sous peine des poursuites judiciaires prévues par la loi.

Ensuite, il a informé les présents qu'il atteste, sur la base des vérifications effectuées, la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable existant dans le rapport financier qui a été soumis aux adhérents présents.

Après discussions, les adhérents présents ont approuvé à l'unanimité cette deuxième résolution.

## **Troisième résolution : Confirmation du nouveau commissaire aux comptes**

Le Président a rappelé que le nouveau Comité a désigné M Lassaad SMEIDIA en tant que commissaire aux comptes pour la vérification des comptes

et des états financiers de l'association pour le mandat 2018/2021 en remplacement de M Saleh DHIBI qu'il remercie pour les services et conseils rendus à l'Association dont le mandat a atteint la limite légale de trois ans prévue par les statuts de l'Association et a soumis la désignation du nouveau commissaire aux comptes à l'approbation de la présente assemblée.

Après discussions, les adhérents présents ont approuvé à l'unanimité cette troisième résolution.

### **Quatrième résolution : Questions diverses**

Le Président a signalé que le nombre des adhérents à l'Association est très faible par rapport à celui des retraités et représente à peine 8%, tout en précisant que celle-ci ne sera forte qu'avec l'appui de tous ses adhérents et a espéré voir un jour ledit nombre augmenter. Il a en outre proposé pour assurer la pérennité de l'Association d'étudier la possibilité de diversifier les sources de financement de l'AABCT.

Il a ensuite, donné la parole aux présents dont les interventions ont porté sur les points suivants :

- 1- mettre en place une synergie en matière d'activités avec l'Amicale du personnel de la BCT et développer d'avantage les relations avec celle-ci,
- 2- créer un Comité de contrôle qui aura pour charge de vérifier les comptes et les états financiers de l'Association avant qu'il ne soient soumis à l'Assemblée Générale,
- 3- concevoir un questionnaire sur les suggestions et les attentes des retraités et anciens de la Banque de leur Association pour élucider les raisons de la faible adhésion et participation de ces derniers aux activités de l'Association,
- 4- le problème d'éloignement du siège de l'Association par rapport au centre ville qui refait surface,

5- demander au Gouvernement de la Banque un effort financier supplémentaire allant vers la revalorisation de la subvention qu'elle accorde annuellement à l'Association,

6- mettre en place une redevance dont le montant est à fixer par le Comité Directeur de l'Association à payer par les sympathisants à chacune de leur participation aux voyages en groupe qu'organise l'Association.

Après discussions et échanges d'avis entre le Comité et les différents intervenants au sujet des points susvisés, il a été proposé de constituer un Comité de réflexion composé d'adhérents ne faisant pas partie du Comité Directeur de l'AABCT, qui aura pour charge de présenter au Comité Directeur après un sondage d'opinions et une étude approfondie d'ici la fin du mois d'Aout 2019 un rapport sur les moyens et solutions susceptibles :

- 1- d'attirer un très grand nombre d'anciens et de retraités,
- 2- de répondre à leur attente,
- 3- d'assurer le financement régulier pouvant éviter le risque d'assèchement de la trésorerie de l'Association et garantir la pérennité de l'Association,
- 4- et de transférer le siège de l'Association dans une zone mieux accessible tout en tenant compte des possibilités financières de l'Association.**

Ledit Comité de réflexion a été constitué en pleine assemblée des adhérents dont les noms suivent :

MM : Mohamed Mallasi

Foued Mnif

Tarek Khénissi

Omrani Lakdhar

Abdelfateh Ghorbel

#### **Quatrième résolution : Constitution d'un Comité de réflexion**

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des adhérents présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président a levé la séance à 13,40 heures.

**Le Président de l'Assemblée**

**Le Rapporteur de l'Assemblée**

Mr Bechir Ben Mami

Mr Mohamed Naceur JAOUADI

**Les scrutatrices :**

Mme Faiza Feki.

Mme. Chadia Bani